

Conférence du désarmement

24 mai 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent vingt-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 24 mai 2011, à 15 h 15

Président: M. Wang Qun.....(Chine)

Le Président (*parle en anglais*): La 1225^e séance plénière de la Conférence du désarmement est ouverte.

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Ahmet Üzümcü, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui nous fait le plaisir de revenir à la Conférence.

M. Üzümcü a été nommé Directeur général de l'OIAC en décembre 2009, lors de la quatorzième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, et son mandat a pris effet le 25 juillet 2010.

Juste avant d'être désigné, il était Représentant permanent de la République de Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et Représentant permanent à la Conférence du désarmement. Au cours des dix dernières années écoulées, il a également représenté la Turquie au Conseil de l'Atlantique Nord et à la Conférence du désarmement, à l'ONU et à d'autres organisations internationales à Genève. En particulier, il a présidé la Conférence du désarmement en 2008 et a contribué aux travaux de cette instance.

Il comprend parfaitement les affaires politico-militaires et les questions de désarmement et de prolifération, domaine dans lequel il jouit d'une riche expérience. Outre qu'il connaît parfaitement la Conférence du désarmement, à laquelle il est profondément attaché, il est aussi enrichi de son expérience à l'OIAC. Nous sommes heureux qu'il ait pu se rendre disponible pour la Conférence du désarmement à ce stade important. Nous avons hâte d'écouter son intervention.

M. Üzümcü (Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)) (*parle en anglais*): Je suis ravi et honoré de prendre la parole devant la Conférence du désarmement et de partager mes réflexions concernant un engagement qui a été concrètement défini ici même il y a près de vingt ans. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné cette occasion de m'exprimer.

Je ne peux pas dire que le fait de me trouver à nouveau à la Conférence du désarmement ramène des vieux souvenirs à ma mémoire, car cela fait moins d'un an que j'ai quitté Genève pour prendre mes nouvelles fonctions de Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, mais les souvenirs qui me viennent sont d'agréables souvenirs. La collégialité de la Conférence du désarmement et l'esprit de camaraderie né de la communauté des objectifs sont pour moi inoubliables. En dépit de certaines des difficultés auxquelles la Conférence du désarmement fait face aujourd'hui, cette instance demeure une instance unique dont le rôle est indispensable. Les compétences intellectuelles et le savoir-faire qu'elle abrite sont sans équivalent.

La Convention sur les armes chimiques témoigne à elle seule de l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement dont dispose la communauté internationale. La Conférence, qui cherche de nouvelles perspectives pour renforcer la sécurité internationale à travers le désarmement et la non-prolifération, peut s'inspirer de ses propres réalisations passées, notamment de la Convention sur les armes chimiques.

La Convention est exemplaire à bien des égards. Elle est le résultat d'une vision commune, de la vision d'un monde exempt d'armes chimiques, et elle a été conclue avec succès parce que toutes les parties prenantes à la négociation étaient prêtes à accepter des compromis pour parvenir à un consensus. Dans ce contexte, la Conférence du désarmement a créé un instrument de non-prolifération sans précédent dans l'histoire de la limitation des armements.

La Convention est le premier et, jusqu'à ce jour, l'unique traité international interdisant toute une catégorie d'armes de destruction massive dans des conditions de vérification internationale.

En dépit de certains doutes quant à la viabilité d'une convention, le régime de désarmement et de non-prolifération institué par cet instrument a fait plus que répondre aux attentes.

La Convention représente à la fois un accord politique et un instrument technique. Le régime mis en place pour mettre en œuvre ces dispositions a été créé de toute pièce, et les résultats obtenus sont significatifs. Le rôle qu'il joue dans la promotion des objectifs mondiaux de sécurité prend chaque jour plus d'importance.

L'OIAC réunit 188 pays. Aucun autre traité multilatéral de désarmement n'a atteint un tel degré d'universalité aussi rapidement.

Plus de 65 % des agents de guerre chimique déclarés dans le cadre de la Convention, notamment l'intégralité des stocks de trois États parties, ont été détruits de façon vérifiable.

Plus de 90 % des 70 installations de production d'armes chimiques déclarées ont été soit détruites, soit converties à des usages pacifiques.

L'Organisation a récemment mené son inspection industrielle de référence pour 2000.

Plus de 8 000 personnes ont bénéficié des programmes et cours de formation de l'OIAC en matière de coopération et d'assistance internationale et de protection contre les armes chimiques.

Ces indications témoignent d'un accord bien conçu qui fonctionne particulièrement bien. Près de vingt ans après sa conclusion et quatorze ans après son entrée en vigueur, il est temps de faire le point sur la façon dont la Convention peut être adaptée aux exigences d'une ère nouvelle.

Nos succès sont importants, mais après avoir accompli une grande partie de notre mission, qui consiste à détruire les armes chimiques, et compte tenu de l'évolution du système international, nous devons résoudre un certain nombre de problèmes. L'OIAC est au seuil d'une transition majeure. Dans le même temps, les sciences, les techniques et l'industrie chimique ont connu de profonds bouleversements. De nouvelles difficultés sont apparues dans le domaine de la sécurité, notamment des menaces asymétriques.

L'essentiel des stocks mondiaux restants se trouve dans deux pays: la Fédération de Russie et les États-Unis. Malgré la portée de leur engagement, les États-Unis et la Fédération de Russie ont détruit environ 85 % et 50 % de leurs stocks respectifs. Cependant, aux termes de la Convention, la destruction complète des armes chimiques aurait dû intervenir au plus tard le 29 avril 2012.

Les deux pays ont indiqué qu'ils ne seraient pas en mesure de respecter ce délai. Certes, la Convention n'autorise pas de délai supplémentaire pour procéder à la destruction de ces armes, mais ce défaut imminent doit être considéré d'une manière dépassionnée et objective. Les stocks à détruire étaient considérables. Les efforts et les moyens requis pour leur élimination dans de bonnes conditions de sécurité et dans le respect de l'environnement, considérables eux aussi, ont peut-être été sous-estimés au moment où la Convention a été élaborée. Les armes en question sont en sécurité et resteront placées sous le contrôle de l'OIAC jusqu'à leur destruction. C'est pourquoi je suis convaincu que les États parties à la Convention sur les armes chimiques chercheront un moyen d'aller de l'avant qui soit équilibré et qui préserve à la fois la crédibilité et l'intégrité de la Convention. Des consultations sont déjà en cours à ce sujet.

Deux autres États ont également l'obligation de détruire les armes chimiques présentes sur leur territoire.

La situation en ce qui concerne la Jamahiriya arabe libyenne est particulièrement préoccupante. L'État partie était tenu de détruire le stock qu'il avait lui-même reconstitué au plus tard le 15 mai 2011, et toutes les catégories d'armes chimiques au plus tard à la fin de l'année. Pourtant, la destruction a été suspendue en raison d'une panne du système de chauffage du site de destruction survenue au mois de février. La Jamahiriya arabe libyenne a invoqué l'embargo imposé par le Conseil de sécurité pour expliquer les difficultés rencontrées pour l'approvisionnement de son site de destruction en pièces détachées et en équipements. Dans ce contexte, j'ai sollicité l'avis du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et le comité des sanctions du Conseil de sécurité a été saisi de la question.

Entre-temps, j'ai rappelé au Gouvernement libyen l'obligation internationale qui lui incombait de détruire ses armes chimiques dans les délais, et j'ai une nouvelle fois indiqué à l'Autorité nationale libyenne que la responsabilité de la sécurité physique de ses armes chimiques était du ressort exclusif du Gouvernement libyen. Le Conseil exécutif a apporté un appui sans faille aux mesures prises par le secrétariat face à la situation en Libye et m'a encouragé à poursuivre mes efforts.

Pour sa part, la Jamahiriya arabe libyenne a demandé à ce que le délai qui lui était imparti pour détruire ses armes chimiques de première catégorie, lequel a expiré la semaine dernière, soit prolongé jusqu'au 29 avril 2012. Le Conseil exécutif, qui est saisi de la question depuis le 9 mai, poursuivra l'examen de la demande de prolongation de la Libye lundi prochain. Il a exhorté la Jamahiriya arabe libyenne à garantir la sécurité de ses stocks d'armes chimiques et à assurer leur destruction dans les délais impartis.

L'Iraq a adhéré à la Convention au début de 2009. Aux termes de la Convention, toutes les armes chimiques qui se trouvent sur le territoire d'un État partie doivent être déclarées à l'OIAC. L'Iraq a ainsi déclaré un dépôt d'armes qui avait été mis hors d'usage dans le cadre des travaux autorisés par le Conseil de sécurité. Ces deux dépôts étant enterrés dans deux bunkers difficiles d'accès, il est particulièrement difficile de concevoir un programme permettant de conduire à la destruction de ces armes en toute sécurité.

En étroite coopération avec le Gouvernement iraquien et avec l'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), le secrétariat a récemment mené des inspections initiales des installations déclarées de production et de stockage en Iraq. Il continue à apporter à l'Iraq l'appui nécessaire pour clarifier les questions en suspens, notamment dans la recherche de moyens de progresser sur la voie de l'élimination complète de cet héritage.

L'OIAC poursuivra ses activités de vérification concernant les armes chimiques anciennes et abandonnées. Les opérations ont commencé l'année dernière sur une installation mobile de destruction déployée à Nanjing, en Chine, et de nouvelles installations devraient être créées dans les années qui viennent. Des armes chimiques anciennes et abandonnées devraient encore être découvertes dans les quelques années à venir, et les responsabilités de l'OIAC en matière de vérification s'exerceront pendant longtemps encore.

De la même façon que nous devons assurer l'élimination des armes chimiques, nous devons aussi prévenir leur réapparition – à courte et brève échéance – de sorte qu'elles ne puissent plus être utilisées ni par les États ni par les agents non étatiques. C'est là une entreprise complexe qui requiert une attention constante et une évaluation permanente.

Aux termes des dispositions de la Convention, la non-prolifération doit être assurée par des déclarations systématiques, une surveillance et une vérification de l'industrie, des contrôles des transferts de produits chimiques et des mesures réglementaires destinées à l'identification et à la traçabilité des produits chimiques sensibles.

Les inspections menées par l'OIAC dans l'industrie chimique et l'étude des données concernant les importations et les exportations sont un des aspects de ce travail. Une responsabilité qui n'est pas moins importante incombe aux États parties eux-mêmes, qui sont tenus de mettre en place des lois et règlements nationaux destinés à donner effet aux obligations juridiques auxquelles ils ont souscrit en vertu de la Convention. Ils doivent être capables de détecter, tracer et réprimer toute violation de la Convention commise par leurs citoyens dans toutes les zones sous leur juridiction ou leur contrôle.

En 2003, la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques a adopté un plan d'action destiné à promouvoir au niveau mondial la mise en œuvre effective de la Convention au niveau national.

En conséquence, les États parties ont progressé dans la création de dispositifs administratifs et juridiques nécessaires pour mettre en œuvre la Convention. Le nombre des États parties qui ont adopté des législations complètes est en augmentation constante.

Pourtant, un nombre important d'États parties n'ont toujours pas adopté de législation exhaustive. L'OIAC apporte son assistance et son appui techniques à tout État partie qui souhaite mettre en œuvre des mesures législatives et administratives. Ces programmes sont rendus possibles par des contributions financières reçues d'États membres et, particulièrement, de l'Union européenne. Je saisis cette occasion d'appeler les États parties concernés à accélérer le processus d'élaboration de leur législation nationale conformément à la Convention.

La participation de l'industrie chimique mondiale à la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques est un exemple unique en son genre. Elle confère une nouvelle dimension à la notion de partenariat public-privé qui, en l'espèce, a pour objet de promouvoir la sécurité du monde.

Je remercie l'industrie chimique de la contribution majeure qu'elle apporte à la mise en œuvre effective de la Convention, contribution dont la vérification constitue un des pivots.

Nous restons déterminés à développer la participation et l'appui de l'industrie. Une telle coopération étroite est indispensable, car l'OIAC cherche à réorienter l'essentiel de son travail de la vérification du désarmement à la vérification d'autres aspects de la Convention, notamment dans le but de satisfaire aux impératifs à venir en matière de non-prolifération. Pour mener à bien cette réorientation, il faut affiner et développer les activités de vérification menées dans l'industrie, particulièrement dans la catégorie «autres installations de fabrication de produits chimiques». Le nombre des installations déclarées dans cette catégorie est le plus élevé, avec environ 80 États parties concernés. Toutefois, le pourcentage d'inspections reste relativement faible. Beaucoup d'installations relevant de cette catégorie ont intrinsèquement la capacité de se reconverter rapidement à la fabrication de produits chimiques spécifiés dans la Convention.

La surveillance étroite du commerce mondial de produits chimiques sensibles ne cesse également de croître en importance, précisément pour l'intérêt qu'elle représente du point de vue de la non-prolifération. Les États parties devront également s'employer activement à identifier les risques que la fabrication et le commerce de produits chimiques toxiques font peser sur la sécurité. À l'avenir, l'emploi d'armes chimiques au sens militaire classique du terme est hautement improbable. En revanche, l'emploi de produits chimiques toxiques, notamment de façon asymétrique, est le scénario le plus probable.

Notre principale tâche à l'avenir sera d'étendre la vérification à des nouveaux produits chimiques et à des nouveaux moyens et méthodes de fabrication qui sont en constante évolution en raison des avancées scientifiques et techniques. Le Conseil scientifique consultatif de l'OIAC, organe composé de 25 scientifiques de renom, a pour mission d'examiner les évolutions survenues dans ces différents domaines et de formuler des recommandations destinées à préserver l'efficacité du régime de vérification.

En étoffant nos programmes grâce à la redistribution des ressources libérées par la réduction des activités de vérification des destructions, nous nous emploierons aussi à donner plus de substance à nos programmes concertés. Ces programmes portent non seulement sur les mesures de mise en œuvre au niveau national, volet essentiel de l'application effective de la Convention, mais aussi sur nos programmes d'assistance, de protection et de coopération internationales. Ces diverses activités ont pour effet d'unir les États parties et de promouvoir un sentiment de prise en main au sein de l'OIAC.

Les articles X et XI de la Convention traitent de la coopération et de l'assistance internationales. Ce sont des domaines qui revêtent une grande importance aux yeux des nombreux États membres de l'OIAC qui sont en développement ou en transition.

Les menaces actuelles qui pèsent sur la sécurité, notamment la possibilité de l'emploi d'armes chimiques par des acteurs non étatiques, ont suscité un intérêt renouvelé pour la capacité de l'OIAC de coordonner la fourniture d'une assistance d'urgence aux États parties en cas d'attaque ou de menace d'attaque chimique. Les États parties sont également désireux de se doter de capacités propres pour faire face aux menaces ou aux incidents impliquant l'utilisation d'armes chimiques.

Ces attentes sont légitimes, car l'OIAC est largement perçue comme un garant de sécurité contre les armes chimiques, laquelle sécurité englobe aujourd'hui le rôle et le potentiel de l'Organisation dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Nos activités de sensibilisation et un programme d'assistance durable ont contribué aux efforts entrepris par beaucoup d'États parties pour franchir la distance qui séparait leur adhésion à la Convention de sa mise en œuvre plus efficace. Cette expérience peut faciliter les activités de même nature actuellement en cours, par exemple dans la perspective de la prochaine Conférence des États parties à la Convention sur les armes biologiques, et les activités exécutées par l'ONU pour promouvoir l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans tous les États Membres.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies adoptée en septembre 2006 encourage aussi l'OIAC à continuer d'aider les États à développer leurs capacités pour empêcher les terroristes d'accéder aux produits chimiques toxiques, assurer la sécurité des installations chimiques et des installations connexes et réagir efficacement en cas d'attaque chimique.

Les activités de coopération internationale menées par l'OIAC pour promouvoir l'utilisation pacifique de la chimie ont, elles aussi, des retombées bénéfiques tangibles pour l'ensemble de ses États membres.

Loin de se limiter aux seuls programmes de formation dans les divers domaines de la chimie, ces activités consistent également à appuyer et financer la recherche, des stages et des conférences.

Il existe, selon moi, d'abondantes possibilités d'améliorer et d'optimiser les programmes que nous exécutons dans le but de promouvoir la coopération internationale et de doter les États membres de moyens de lutte contre les menaces chimiques anciennes et actuelles.

Dans l'avenir, une fois que l'Organisation aura opéré sa transition d'un organe principalement orienté sur la vérification vers un organe axé sur les menaces et les difficultés contemporaines, le développement de la coopération internationale permettra à l'OIAC d'appuyer durablement la réalisation de ses objectifs en matière de sécurité.

La Convention sur les armes chimiques jouit de l'appui de ses 188 États parties, un chiffre qui se distingue par la rapidité de sa croissance. Seuls sept Membres des Nations Unies ne sont pas parties à la Convention.

Pour une convention dont l'objectif reconnu est l'élimination complète des armes chimiques de la surface de la terre, les États qui n'adhèrent pas à l'instrument retardent la réalisation de l'objectif, car rien ne peut garantir juridiquement qu'un ou plusieurs États non parties ne possèdent pas d'armes chimiques. Pour les États parties qui ont détruit ou qui détruisent actuellement leurs armes chimiques, cette situation est particulièrement inconfortable. Nous ne pouvons garantir que le monde sera un jour totalement débarrassé des armes chimiques tant que chaque État n'aura pas accepté les interdictions juridiques inscrites dans la Convention.

C'est pourquoi nous devons continuer à poser le problème de l'universalité de la Convention aux États non parties. Certains d'entre eux invoquent leurs tensions régionales. Selon moi, en adhérant à la Convention, ces États contribueront à améliorer leur sécurité régionale, et non à la diminuer. Une région quelle qu'elle soit est beaucoup plus sûre sans armes chimiques qu'avec. Les armes chimiques ont été utilisées pour la dernière fois par les terroristes au Japon et par l'ancien régime iraquien. Ces précédents ignobles doivent inciter les nations civilisées à renoncer effectivement et à tout jamais à la possibilité d'utiliser de telles armes. Se pose alors la question de l'opportunité de conserver l'option de l'arme chimique en général.

Telles sont les considérations morales et éthiques que les États non parties examineront, je l'espère, de façon plus attentive. Ils sont tous Membres des Nations Unies, et plusieurs d'entre eux sont membres de la Conférence du désarmement.

Ici, vous vous efforcez, dans le cadre de cette instance, à promouvoir le désarmement et la non-prolifération. C'est une responsabilité solennelle. Vous devez considérer l'avenir avec espoir, mais cet avenir doit reposer sur les réalisations du passé, dont la Convention sur les armes chimiques constitue un élément essentiel. La promotion de l'universalité de la Convention ne fera que renforcer le crédit et la crédibilité de la Conférence et de ceux de ses membres qui y adhèrent.

Nous attendons tous avec impatience une conférence en 2012, en application de la récente Conférence d'examen du TNP. Chargée de promouvoir une région du Moyen-Orient exempte d'armes de destruction massive, l'OIAC a été considérée comme une organisation dont l'expérience compte. Nous sommes prêts à apporter notre contribution au succès de cette initiative.

J'espère également que, pour les autres régions, telles que la péninsule coréenne, la promotion de l'adhésion à la Convention sur les armes chimiques figurera en bonne place sur les programmes des échanges à venir destinés à promouvoir la paix et la sécurité de la région.

Dans les années qui viennent, l'OIAC devra prendre des décisions importantes, qui porteront sur le rééquilibrage de nos programmes et de nos activités dans le but de mieux répondre aux nouvelles priorités et de prendre en compte les avancées scientifiques et techniques et des bouleversements de la chimie et des techniques de production. Notre principal objectif est de faire en sorte que les interdictions chèrement acquises dans le cadre de la Convention demeurent pertinentes en tout temps.

Un groupe consultatif d'experts indépendant se penche actuellement sur l'avenir de l'OIAC. Les États parties auront également la possibilité de débattre de ces importantes questions. Je saisis cette occasion de rendre hommage à leur engagement et à leur détermination sans faille, qui constituent la principale raison qui explique le succès de l'OIAC en tant qu'organisation multilatérale.

Il n'est pas chose aisée de se mettre d'accord sur des questions d'une importance aussi fondamentale. Pourtant, des progrès devraient être possibles si nous ne perdons pas de vue leurs bienfaits potentiels.

Avec la Convention sur les armes chimiques, la Conférence du désarmement a franchi une étape majeure vers l'instauration d'un monde à tout jamais débarrassé des armes de destruction massive. J'espère que les progrès réalisés dans ce cadre et l'exemplarité dont ont fait preuve les États membres de l'OIAC dans leurs comportements constitueront pour la Conférence du désarmement une source d'inspiration pour l'aider à obtenir des succès plus importants encore au service de la paix et de la sécurité internationales.

Je souhaite le plein succès à la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le Directeur général de sa déclaration, dans laquelle il a évoqué un large éventail de questions en rapport avec le désarmement. Je lui sais gré d'avoir partagé avec nous le parcours fructueux de l'OIAC, une expérience qui nous pousse à la réflexion et qui, je l'espère, sera pour nous une source d'inspiration alors que nous cherchons à promouvoir plus efficacement les travaux de la Conférence. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner le Directeur général.

La séance est suspendue à 15 h 40; elle est reprise à 15 h 45.

Le Président (*parle en anglais*): Je passe maintenant au deuxième point de l'ordre du jour de la présente séance, qui est la poursuite de l'échange de vues sur le programme de travail de la Conférence, conformément au document CD/WP.565/Rev.1.

(L'orateur poursuit en chinois.)

Depuis le début de la présidence chinoise, la présente séance plénière est la troisième à être consacrée à l'examen du programme de travail. Au cours des discussions précédentes, tout en veillant à ce que nos discussions ne préjugent en rien du droit de chaque État membre d'exprimer son propre point de vue, nous sommes parvenus à organiser un échange de vues entre les délégations sur un certain nombre de questions spécifiques afférentes au programme de travail, telles que les éléments à considérer comme absolument impossibles à examiner et ceux qui sont considérés comme indispensables à un programme de travail. Au cours de ces deux débats pléniers, les délégations se sont montrées particulièrement loquaces et promptes à faire connaître leurs positions et propositions, dont beaucoup incitaient à la réflexion. Certains membres estiment qu'il est nécessaire de disposer d'un programme de travail équilibré et complet. D'autres sont de l'avis qu'un programme de travail doit comporter un mandat clair, alors que d'autres encore estiment que le mandat doit être formulé différemment. Pour ces États, l'important est que la Conférence du désarmement engage son travail de fond. Certains États ont également proposé d'adopter un programme de travail simplifié, sans mandat, consistant uniquement en un calendrier de travail. J'aimerais, en ma qualité de Président, remercier chacun d'entre vous de vos contributions à ces débats. Je crois et j'espère que des discussions intergouvernementales aussi ouvertes et transparentes faciliteront les efforts que nous déployons pour parvenir à l'adoption rapide d'un programme de travail et engager le travail de fond de la Conférence du désarmement.

Il n'est nul besoin d'insister sur l'importance d'un programme de travail, véritable clef d'accès aux divers domaines de travail de la Conférence. J'espère que les délégations feront le meilleur usage de cette séance plénière, la dernière sous présidence chinoise à être consacrée à la question du programme de travail, et j'espère que vous continuerez de nous soumettre des idées, des points de vue et des questions.

M. Dékány (Hongrie) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays candidats (Turquie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Islande), les pays du Processus de stabilisation et d'association et les candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie), de même que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, souscrivent à cette déclaration.

Permettez-moi, au nom de l'Union européenne, de souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Tokayev et de le féliciter pour sa nomination à la fonction de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et aux représentants personnels du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence. Nous avons hâte de travailler avec vous, M. Tokayev, sur l'ensemble des questions dont la Conférence du désarmement est saisie. En particulier, nous tenons à vous assurer que nous continuerons à appuyer les efforts que vous faites avec les présidences successives pour permettre à la Conférence du désarmement de sortir de son impasse prolongée.

S'agissant du programme de travail de la Conférence, permettez-moi de rappeler l'essentiel de notre position, que nous avons déjà exposée dans plusieurs déclarations au cours de la première partie de la session de 2011. L'Union européenne accorde la priorité à l'ouverture et à la conclusion rapide de négociations, à la Conférence du désarmement, d'un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299, du 24 mars 1995, et du mandat contenu dans ce document, lequel a été réaffirmé par la suite dans le document CD/1864. Nous considérons également que certaines mesures de confiance peuvent être prises immédiatement sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'ouverture des négociations officielles. C'est pourquoi nous appelons tous les États possesseurs d'armes nucléaires à déclarer et appliquer un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'Union européenne demeure également disposée à prendre part à des discussions de fond concernant les autres points mentionnés dans le document CD/1864, les mesures pratiques en vue d'efforts progressifs et systématiques visant à réduire les armes nucléaires avec pour objectif ultime leur élimination, y compris les approches en vue d'un éventuel futur travail multilatéral, les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, des arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et les autres points de l'ordre du jour de la Conférence.

M. So Se Pyong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Je félicite une nouvelle fois chaleureusement M. Tokayev, Secrétaire général de la Conférence, puisque nous sommes réunis en séance plénière officielle.

Monsieur le Président, la République populaire démocratique de Corée apprécie particulièrement les efforts que vous faites actuellement. Je saisis cette occasion de vous assurer à nouveau de notre appui indéfectible.

La République populaire démocratique de Corée attache une grande importance à la Conférence du désarmement, qui est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et qui est essentielle à la réalisation d'un désarmement nucléaire.

Le désarmement nucléaire continue de figurer en tête des priorités de ma délégation, comme c'est le cas de la majorité absolue des États membres de la Conférence.

Ma délégation ayant déjà, à maintes reprises, fait état de sa position sur la question du programme de travail, je voudrais aujourd'hui rappeler brièvement certains des éléments clefs qu'il convient de prendre en considération lors de nos discussions sur le programme de travail.

Premièrement, le programme de travail doit contenir un mandat de négociation sur le désarmement nucléaire.

Deuxièmement, les questions relatives aux garanties de sécurité négatives et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace doivent être réellement prises en compte dans le cadre du programme de travail.

Troisièmement, un programme de travail doit être complet et équilibré, refléter pleinement les intérêts légitimes de sécurité de chaque État et être acceptable par l'ensemble des États membres.

Pour parvenir à cette fin, la Conférence doit se conformer à la règle du consensus et mener des discussions à participation non limitée couvrant l'ensemble des questions de façon transparente. Dans le même temps, il convient d'éviter toute mesure susceptible d'avoir un effet négatif sur l'adoption du programme de travail.

À cet égard, ma délégation souhaite que des efforts ininterrompus soient menés en vue de l'adoption du programme de travail de la Conférence, et elle est prête à contribuer à ces efforts.

En conclusion, Monsieur le Président, la délégation de la République populaire démocratique de Corée continuera à coopérer étroitement avec vous et à participer dans un esprit positif aux travaux de la Conférence.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Je voudrais féliciter le nouveau Secrétaire général de la Conférence, M. Tokayev, de sa nomination, et lui souhaiter le plein succès dans l'exercice de son difficile mandat.

Monsieur le Président, nous nous félicitons de ce que vous avez programmé des discussions spécifiquement consacrées au programme de travail. Il nous paraît utile de nous rappeler sans cesse qu'en 1978, lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la communauté internationale a clairement fait de la Conférence du désarmement un organe de négociation, alors que la Commission du désarmement n'avait qu'un rôle de délibération dans le domaine du désarmement. Malheureusement, en raison de nombreux facteurs, ces deux organes n'ont pas joué leur rôle respectif et n'ont pas accompli leur mission de façon satisfaisante au cours de nombreuses années.

La Conférence du désarmement, nous le savons, se trouve dans l'impasse depuis plus de quatorze ans, c'est-à-dire depuis qu'elle a fini de négocier son dernier produit, à savoir le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Depuis cette époque, la Conférence s'interroge sur ce qu'elle doit faire à présent, sur les instruments internationaux qu'elle doit négocier.

À plusieurs reprises, la Conférence a semblé sur le point de se mettre d'accord. En mai 2009, un consensus sur un programme de travail a été atteint et largement célébré dans les cercles du désarmement du monde entier. Ce n'est que plus tard qu'il est apparu qu'une délégation avait des arrières-pensées, et depuis, après avoir manœuvré pendant un certain temps, cette même délégation bloque ouvertement pratiquement à elle seule l'adoption d'un programme de travail basé sur le consensus atteint en 2009.

Les séances successives que la Conférence consacre depuis plusieurs dizaines d'années à l'examen des points de l'ordre du jour ne remplacent pas l'exercice de notre mandat proprement dit, qui est de négocier des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération. Il semble que la Conférence a perdu de vue cette réalité essentielle. Il est particulièrement frustrant et inacceptable qu'en dépit du déploiement d'activité auquel la Conférence assiste depuis le début de la présente session, que ce soit dans cette salle ou en marge de nos séances, la situation de cette instance demeure inchangée.

Ma délégation apprécie tout particulièrement l'engagement de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a appelé l'attention sur l'urgence de la question. Récemment encore, j'ai lu un article en français dont le titre, particulièrement laconique, était: «Il est intolérable que la Conférence sur le désarmement reste paralysée».

De même, la délégation apprécie tout particulièrement la façon dont le nouveau Secrétaire général de la Conférence s'est exprimé dans le même sens ce matin. Pour nous, il y a encore un quasi-consensus dans cette salle sur la question du programme de travail, lequel repose sur le consensus atteint en mai 2009 sur la base du document CD/1864. Il n'existe à ma connaissance aucune autre démarche qui se rapproche davantage du consensus.

Nous appelons une nouvelle fois l'ensemble des États membres à ouvrir la voie au commencement de nos travaux sur cette base. Les délégations ne doivent pas abuser de la règle du consensus pour opposer un veto à l'engagement d'un processus de négociation. Nous demeurons convaincus que la tâche prioritaire qui incombe à toute présidence de la Conférence du désarmement consiste à faire le maximum pour identifier une approche susceptible de nous permettre de faire notre véritable travail, à savoir, je le répète une nouvelle fois, négocier des instruments de désarmement.

Nous remercions la présidence de son engagement à cet égard, et nous lui souhaitons le succès dont nous avons tous un urgent besoin.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui dans le contexte d'une séance plénière. Je comprends que cette décision traduit le souhait de nombreuses délégations de poursuivre les discussions sur la situation de la Conférence du désarmement et, plus spécifiquement, de rechercher un accord sur le programme de travail.

J'ai écouté avec respect et approbation l'essentiel du propos du représentant de l'Allemagne, mais j'ai toutefois relevé que nous n'avons actuellement pas de véritable dialogue sur le programme de travail, alors que la Conférence est dans une situation particulièrement préoccupante, ce que n'ont pas manqué de souligner le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et M. Tokayev, le nouveau Secrétaire général de la Conférence, qui a été nommé ce matin, et qui est aussi Représentant personnel du Secrétaire général. Il se peut même que la décision quant à l'avenir de cette instance soit prise en dehors du cadre de la Conférence elle-même.

En juillet dernier, nous avons déjà entendu parler d'une proposition concernant une séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies, et il a également été proposé que la question fasse l'objet d'un débat au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale dans le courant de l'automne prochain.

Nous savons que le Conseil consultatif sur les questions de désarmement créé par le Secrétaire général doit se réunir ici, à Genève, pour examiner un futur mécanisme multilatéral de désarmement.

Cela dit, il serait peut-être judicieux que nous ayons une discussion à bâtons rompus, voire plusieurs, sur les moyens de sortir de cette situation, de débloquer la Conférence et de l'aider à parvenir à un accord sur son programme de travail.

C'est pourquoi il me paraît utile que la Colombie, qui prendra la prochaine présidence de la Conférence, organise avant tout autre chose des consultations officielles consacrées aux moyens d'organiser des discussions de fond sur les différents aspects de la situation que nous connaissons malheureusement en ce moment à la Conférence.

En l'absence d'une telle initiative, je crains que nous ne soyons pas en mesure de partager l'optimisme de notre nouveau Secrétaire général; nous en serons réduits à suivre le courant et à attendre que soit prise ailleurs une décision concernant le sort de notre Conférence.

Le Président (*parle en anglais*): Depuis le début de la présidence chinoise, je ne cesse d'admirer les efforts considérables des coordonnateurs; par exemple, Giovanni [Manfredi] a organisé des séances officielles consacrées à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui ont été l'occasion d'échanges intenses. À l'instant, j'ai écouté avec attention la déclaration du représentant de la Fédération de Russie concernant le sentiment que lui inspirait notre débat consacré au programme de travail.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*): La délégation algérienne n'avait pas prévu de prendre la parole, mais après avoir entendu les déclarations des délégations concernant le programme de travail, nous tenons à soulever certaines questions à ce sujet. Toutefois, nous tenons tout d'abord à souligner que l'Algérie demeure convaincue de l'importance de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

L'Algérie a avancé de nombreuses propositions, notamment la proposition de 2001-2002, dite des cinq Ambassadeurs, et la proposition contenue dans le document CD/1864, présentée en consultation avec les Présidents de la Conférence de 2009. Malheureusement, ces initiatives n'ont pas permis à la Conférence d'aller de l'avant.

Il va sans dire que l'Algérie demeure favorable à la proposition de 2009, contenue dans le document CD/1864, laquelle constitue un bon point de départ pour un travail de fond sur les quatre questions centrales dont la Conférence du désarmement est saisie.

Nous avons entendu nombre de prises de position évoquant de façon plus ou moins menaçante le recours à d'autres instances que la Conférence du désarmement pour prendre des décisions relatives aux travaux de la Conférence. La question qui se pose est la suivante: comment la Conférence peut-elle trouver le moyen de sortir de l'impasse? Suffit-il d'entamer des négociations sur une question spécifique, ou, au contraire, l'actuelle paralysie de la Conférence couvre-t-elle plusieurs points de l'ordre du jour? Y a-t-il d'autres options à envisager? Il a par exemple été question, au cours de précédentes séances, de la possibilité d'opter pour un programme de travail simplifié comparable à celui qui était adopté dans les années 1970 et qui prévoyait la création d'un groupe de travail sans mandat précis.

Là encore, et il ne s'agit que d'un point de détail, pourquoi ne pas revenir à l'approche adoptée dans le programme de travail exécuté dans les années 1980, alors que le programme de travail était simplement considéré comme un calendrier d'activités? À cette époque, le contenu des discussions sur l'ordre du jour était publié et consigné dans le rapport annuel, et la création d'organes subsidiaires était considérée comme une question distincte du programme de travail. Ces organes étaient créés sur la base du consensus. Cette formule consensuelle nous permettrait peut-être d'engager des négociations sur certaines des questions importantes dont nous sommes saisis.

S'agissant du cœur du mandat de la Conférence du désarmement, c'est-à-dire du mandat de négociation, nous souhaitons simplement rappeler que toute négociation, qu'elle soit interne ou externe à la Conférence du désarmement, requiert des discussions de fond préalables. Par exemple, on peut relever que si la Conférence du désarmement a bien été créée en 1978, le premier instrument juridique n'a pas été adopté avant 1993, soit quinze ans plus tard. Un programme de travail a bien existé pendant toute cette période, mais la Conférence du désarmement a échappé à la rhétorique alarmiste que nous connaissons aujourd'hui, à savoir: soit nous commençons à négocier, soit nous nous intéressons à des instances extérieures à la Conférence du désarmement.

Il semble que nous devions faire preuve de plus de patience et négocier et nous consulter davantage pour trouver une formule sur laquelle nous puissions nous mettre d'accord afin de préserver la Conférence du désarmement et de lui permettre d'aller de l'avant. En effet, nous ne croyons pas qu'en nous tournant vers d'autres instances pour

négoier sur la question des matières fissiles, sur celle des garanties de sécurité négatives ou encore sur celle de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous serons en mesure de créer une base politique susceptible de nous permettre de parvenir à un accord sur des instruments internationaux efficaces.

Le Président (*parle en anglais*): Avant de donner la parole aux autres délégations, je voudrais vous faire une proposition et formuler quelques observations.

Sans préjuger des sentiments des délégations et sans vouloir engager un débat politique sur la question du programme de travail, je préfère, en tant que Président, me concentrer plus spécifiquement sur les questions qui doivent être traitées dans le cadre de ce programme de travail. C'est pourquoi j'ai dit que la question ne tenait pas tant au fait que j'admire la qualité des échanges qui ont lieu dans le contexte des séances officielles, mais plutôt au fait que, lors des séances plénières officielles, si la possibilité est donnée aux délégations d'échanger des idées sur la question du programme de travail, elles pourront le faire. Le représentant de la Fédération de Russie vient à l'instant de dire qu'il avait le sentiment qu'il n'y avait pas véritablement de débat sur le programme de travail.

Dans ce contexte particulier, je voudrais, en tant que Président et avec votre permission et votre compréhension, vous poser deux questions. Le motif sous-jacent est de stimuler le débat et non de vous imposer de répondre à telle ou telle question. Si vous estimez que ces questions vous sont de quelque utilité, vous pouvez y apporter vos réponses, et pas nécessairement sur le plan politique. En revanche, si vous les jugez inutiles, ignorez-les simplement. Ce qui importe, c'est que des contributions viennent alimenter le débat. S'agissant du programme de travail, le temps nous manquera peut-être sous la présidence chinoise, qui est sur le point de s'achever. Néanmoins, ces questions peuvent avoir leur importance pour la prochaine présidence. C'est dans ce contexte particulier que je souhaite vous poser certaines questions, à la lumière des observations formulées par le représentant de l'Algérie et de la déclaration de M. Hoffmann, Ambassadeur de l'Allemagne.

Je souhaite donc vous proposer un échange de vues sur deux questions.

Premièrement, notre estimé collègue a déclaré que le document CD/1864 était un bon document. S'il ne m'appartient pas, en ma qualité de Président, de commenter le fond de la question, j'ai le sentiment, à écouter ce qui se dit dans cette salle, que le document CD/1864 est un document consensuel. C'est un document qui, c'est du moins ce que je crois, est équilibré et qui est une bonne base pour de futures avancées. Cependant, la question qui se pose est la suivante: si le document CD/1864 a été adopté, comment devons-nous procéder ensuite si nous voulons progresser? Nous ne pouvons nous en tenir à la formulation initiale de ce document. Je crois qu'il est important que nous soyons clairs, voire encore plus clairs. Lorsque nous disons que ce document est équilibré, comment considérons-nous l'équilibre établi dans ce document? Par l'énoncé de cette question, mon propos est en fait de dire que nous devons réfléchir à un moyen de préserver le fil conducteur de l'équilibre instauré dans le document CD/1864 tout en restant capables d'aller de l'avant.

Voilà donc la question. Pour stimuler le débat, je dirais que si nous considérons, par exemple, les groupes de travail dont la création est prévue par le document CD/1864 sous l'angle de leur mandat, le mandat de certains est défini comme une négociation ou un échange de vues ou d'informations, et d'autres mandats sont définis comme un examen de fond. Ce sont là des éléments importants lorsqu'on parle des mandats de ces groupes de travail adoptés dans le contexte d'un accord global.

Pourtant, selon moi, l'équilibre du document ne se limite pas à des mots tels que «négociations», «échanges de vues ou d'informations» ou «discussions de fond». Le rédacteur est suffisamment sage pour semer suffisamment d'autres graines pour

un équilibre de ce document. Par exemple, si on parle du mandat sous l'angle des tâches spécifiques à accomplir dans le cadre des groupes de travail, il est question dans le document CD/1864 des «mesures pratiques qui pourraient être prises pour aller systématiquement et progressivement de l'avant», d'un «traité», de «toutes les questions», de «sans limitations» et de «recommandations portant sur tous les aspects de...».

Donc, comme vous le voyez, l'équilibre du document est subtil, et cela doit nous pousser à réfléchir aux moyens de préserver cet équilibre initial, qui répondait aux préoccupations de l'ensemble des États. Cette question appelle un nouvel examen, et les contributions des délégations sur ce point seraient très utiles.

La deuxième question que je voudrais vous poser concerne le propos de M. Hoffmann, Ambassadeur de l'Allemagne, concernant, par exemple, les négociations par opposition aux discussions. Je crois qu'il a raison lorsqu'il dit que la Conférence du désarmement est une instance de négociation. Si j'ai bien compris, il a dit que cette instance avait pour mission de négocier des instruments internationaux de désarmement et de non-prolifération, et je suis d'accord avec cette affirmation.

Sans engager de débat politique, nous devons, pour des raisons pratiques, comprendre ce qu'est un débat. Quelle est la différence entre un débat ou un débat de fond et des négociations? Faisons-nous référence à une acception grammaticale ou linguistique, ou à un contexte politique? Cela étant, selon nous, nous n'avons aucune obligation de nous mettre d'accord ou de ne pas nous mettre d'accord, sur la base de simples faits. Par exemple, c'est un postulat que d'affirmer que le processus conduisant à un traité déjà en cours ne peut être considéré que comme une négociation. Comment pouvons-nous dire qu'il ne s'agit que de discussions? Même si nous nous mettons d'accord pour engager un processus de négociation, nous nous mettons d'accord; nous nous mettons d'accord pour négocier quelque chose. Toutefois, comment appeler un processus long, laborieux, qui dure cinq, huit ou dix ans et qui est hypothétiquement censé aboutir à la «négociation» d'un traité?

Ce que je veux dire par là, c'est que la nature de cet exercice, comme l'a dit M. Hoffmann, consiste à répondre à la question de savoir sur quoi il faut négocier. Dans quel contexte devons-nous appréhender la nature de cet exercice? S'agit-il d'un contexte linguistique, grammatical (c'est-à-dire la problématique de l'opposition entre négociations et discussions), ou du contexte des objectifs? S'agissant des objectifs, est-il question du traité sur les matières fissiles? Que ferons-nous? D'un point de vue pratique, comment avancer en ne nous concentrant que sur des effets pratiques engendrés par les objectifs?

Voilà les quelques réflexions que je voulais vous livrer à la volée. Je ne voudrais pas trop en dire, mais pour stimuler le débat, je vous pose ces questions. Vous pouvez me répondre directement, car l'objectif n'est pas de stimuler un débat politique, mais plutôt de dire comment nous pouvons au mieux briser la glace et avancer. Quel est le vrai problème de notre programme de travail? M. Vasiliev a raison, nous n'avons pas de débat, pas de véritable débat. Donc, M. Vasiliev, par exemple, que pensez-vous des deux questions que je viens de poser, sans préjuger de l'avis des autres collègues? Mais ne vous lancez pas dans un débat politique avec moi, je ne le veux pas. Si vous le faites, je lèverai la séance (*il rit*) de façon très peu démocratique. Mais je serais heureux que les autres se joignent à la discussion en s'attachant à répondre aux questions elles-mêmes.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, la dernière chose à laquelle je pense est bien d'engager un débat politique avec vous. Vous le savez, nous sommes comme deux frères, et nous n'avons pas de débat politique; nous n'avons qu'une amitié politique.

Je ne voulais parler que d'une chose simple, et dire que nous devons trouver un cadre approprié pour résoudre les questions sérieuses dont nous sommes saisis. Nous retrouvons toujours les mêmes problèmes, lesquels feront à nouveau l'objet de discussions très prochainement ici, à Genève, dans le cadre du Conseil consultatif sur les questions de désarmement, à l'Assemblée générale, et à la Première Commission, le printemps prochain. Nous le savons, certaines délégations se préparent à ces échéances, soit en élaborant des projets de résolution soit en soumettant des idées sur la façon de résoudre ces problèmes. Pour sa part, ma délégation est prête à participer à ce type d'échange pour étudier comment nous pouvons sauver la Conférence du désarmement. Certaines des idées que vous avez abordées en posant vos questions portaient notamment sur les points suivants: Qu'est-ce que le programme de travail? Que sont les discussions par rapport à des négociations? Si nous adoptons finalement un traité, faudra-t-il en déduire que les discussions que nous aurons eues dans un premier temps sont des négociations? Serons-nous tous satisfaits d'adopter un programme de travail qui ne contienne pas le mot «négociations», mais uniquement le mot «discussions», quand bien même nous comprenons bien que ces discussions pourraient nous conduire à l'adoption d'un traité? Etc.

Je crois que les séances plénières officielles ne sont pas le cadre approprié, et vous avez tout à fait raison de dire qu'ici, nous partageons nos conceptions politiques. Pour notre part, nous avons, à de nombreuses reprises, clairement exposé notre position concernant le document CD/1864 et d'autres documents, y compris vos propositions de programme de travail. Toutefois, il faut mener un débat en profondeur sur la Conférence du désarmement, son rôle, son avenir et la façon de résoudre toutes les difficultés qui nous attendent à brève échéance.

Le Président (*parle en anglais*): Un des points abordés par le représentant de la Fédération de Russie me paraît particulièrement intéressant. Je pense qu'il serait utile (mais malheureusement, le temps nous manque) que la question du programme de travail puisse être traitée à la fois en séance officieuse et en séance officielle, puis qu'une synthèse des deux exercices soit réalisée. De même, il me paraît intéressant de débattre de la question dans le contexte de séances officieuses.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): J'ai quelques hésitations à interpréter ma propre déclaration, mais puisque vous essayez de provoquer un débat sur cette question et que vous avez fait allusion à mon propos, j'ai pensé qu'il serait utile d'y ajouter quelques mots.

Vous aurez remarqué que dans ma déclaration, je n'ai à aucun moment abordé la question des solutions extérieures à la Conférence du désarmement. Ce sera pour plus tard. Je crois que nous devons en parler ici même avant de nous retrouver tous à New York, en temps utile, car chacun sait ici, et notre collègue russe y a fait référence, que des discussions sont en cours. Aujourd'hui, c'est volontairement que je n'ai pas abordé cette question. Je voulais simplement faire quelques brèves observations, et dire que nous ne sommes pas une instance délibérative, mais une instance de négociation.

Bien entendu, vous avez raison de dire, si je vous comprends bien, qu'il n'existe pas de réelle distinction entre discussions et négociations, car, dans la pratique, si on considère l'histoire des négociations de traités, il est très fréquent que tout commence par de laborieuses discussions avant de prendre peu à peu la forme de véritables négociations. Cela est certainement vrai, mais après quatorze ans de tentatives de cette nature, l'argument est un peu plus difficile à défendre. C'était ma première remarque.

C'est pourquoi je crois qu'il est important aujourd'hui, après une période si longue, de nous rappeler que nous avons un travail à accomplir. Je dirais que, comme vous l'avez souligné, le fait que certaines délégations, dont la mienne, refusent de faire participer des experts à nos travaux, considérant que nous ne traitons pas vraiment sérieusement telle

ou telle question dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler des prénégociations, est particulièrement évocateur d'une certaine réalité. Nous sommes bien loin de ce qu'on pourrait appeler des quasi-négociations, ce qui est particulièrement regrettable. Certains disent que les discussions sont une bonne chose, et ils en tirent une conclusion en forme de question: où est le problème? Je crois qu'il est important de dire qu'il y a un problème, alors que depuis quatorze ans, nous sommes totalement incapables de nous rapprocher en quoi que ce soit d'un semblant de processus de négociation. Techniquement parlant, je dirais que pour moi, les négociations commencent lorsqu'on travaille sur un texte, avec de l'écrit, sur des décisions, fût-ce en pleine controverse. Mais on est saisi d'un texte écrit. Mais lorsqu'on continue de se perdre en longs débats plus ou moins académiques ou techniques de telle ou telle nature, sans que quoi que ce soit ne soit couché par écrit, nous sommes, je le crois, bien loin du but. Nous devons tous absolument prendre conscience de la situation qui est la nôtre aujourd'hui.

Le Président (*parle en chinois*): Je viens d'écouter avec la plus grande attention plusieurs de mes collègues nous faire part de leur point de vue sur la question du programme de travail de la Conférence du désarmement. Après trois débats pléniers et les consultations correspondantes entre moi-même et les États membres, j'ai le sentiment que les délégations ont encore des vues divergentes sur la façon d'adopter un programme de travail, et je crois donc que les conditions ne sont pas réunies pour saisir la Conférence d'une proposition de programme de travail sous la présidence chinoise. Nous pourrions poursuivre les discussions sur cette importante question en séance plénière officielle et officielle. Dans le même temps, on ne peut vraiment pas dire que la Conférence n'a aucune base pour pouvoir adopter un programme de travail. Le document CD/1864 est une base.

Je voudrais maintenant, je le précise, exprimer ma position non en ma qualité de Président, mais en tant que représentant de la Chine. Tout d'abord, le document CD/1864 est un document équilibré, équilibré dans tous ses aspects, qui offre une bonne base.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

C'est un bon document de base, du mandat au contenu spécifique concernant les divers groupes de travail envisagés. L'équilibre entre les différents aspects est respecté. Ainsi, s'agissant du mandat, le mandat de certains groupes de travail est un mandat de négociation, le mandat de certains autres est un mandat de discussion, alors que d'autres ont un mandat d'échange de vues et d'informations. Le contenu spécifique du document concernant les groupes de travail est également, pour l'essentiel, équilibré: certains de ces groupes ont pour objet de négocier des traités, d'autres traitent de mesures pratiques, et d'autres enfin ont pour but de formuler des recommandations. C'était ma première remarque.

Deuxième observation, il est vrai que les points de vue des délégations divergent sur l'importante question du programme de travail de la Conférence du désarmement. Certains pays, s'agissant du programme de travail et des mandats qu'il renferme, souhaitent l'ouverture de négociations, alors que d'autres insistent pour que des discussions aient lieu. D'un autre côté, nous ne devons pas perdre de vue l'existence des deux facteurs suivants: premièrement, personne, à la Conférence du désarmement, n'a cherché à contester l'idée de commencer un travail de fond sur la base d'un programme de travail équilibré et complet comprenant, et c'est bien naturel, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Deuxièmement, il est vrai que, surtout depuis le début de cette année, tous les États membres ont participé aux séances de la Conférence de façon sérieuse et constructive, y compris lorsqu'elles étaient consacrées à la question du traité sur les matières fissiles.

Telle est donc la base de l'évolution d'un consensus, et nous ne devons pas la négliger. Certes, il en est qui n'accorderont pas une grande importance à cette évolution du consensus, ou de la base du consensus, mais cette évolution ne doit pas être négligée. D'un autre côté, l'actuel débat de la Conférence relatif au rapport entre négociations

et discussions, quel qu'en soit l'intérêt, ne doit pas prendre trop de place, d'autant plus que le travail de la Conférence n'est pas un travail linguistique par essence. Il va de soi que si un traité est atteint, le processus conduisant à sa conclusion ne pourra être qu'un processus de négociation. Inversement, si personne ne cherche à contester le fait qu'un processus de négociation doit être engagé, il y aurait de quoi être très sceptique quant à savoir si ce processus pourrait réellement aboutir à quelque chose de concret dans le cas où l'absence de traité durerait trop longtemps.

Nous devons donc être clairs sur ce que nous voulons: des «négociations», ou un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles? C'est là une question à laquelle nous devons, je crois, réfléchir avec le plus grand sérieux. Si un traité sur les matières fissiles est réellement notre objectif, nous devons réfléchir à cette question sérieusement et sur la base du document CD/1864.

Tel est donc notre sentiment, particulièrement sur la base de ce qui ressort de la présidence chinoise. Je voudrais partager ce sentiment avec vous en ce qui concerne le programme de travail, particulièrement à l'attention du futur président. Au vu de la situation actuelle, particulièrement des divergences de vues concernant le programme de travail, la Chine n'envisage pas de saisir la Conférence d'un programme de travail, ni même de proposer un document informel. Toutefois, j'espère sincèrement que nous nous concentrerons réellement sur la situation et sur l'objectif et que nous ferons preuve d'un esprit novateur. Je voulais vous dire ceci en tant que représentant de la Chine en ce qui concerne la question du programme de travail de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*): Je crois que nos travaux d'aujourd'hui sont maintenant terminés. La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 26 mai, à 10 heures, dans cette salle. Toutefois, auparavant, c'est-à-dire demain, nous nous retrouverons à 15 heures pour une séance officieuse consacrée aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour, sous la coordination de l'Ambassadeur Khvostov, du Bélarus.

La séance est levée à 16 h 45.